

violé. Si on l'avait fait sérieusement, je ne pense pas que les Postes se trouveraient dans l'impasse actuelle. Je terminerai en exprimant l'espoir que le ministre des Postes réussira à aplanir ses problèmes avec son personnel afin d'établir à l'avenir de meilleures relations avec lui.

M. Skoberg: Monsieur le président, sir Richard Cartwright a dit, en 1912, qu'on ne peut confier sans danger à un homme ou à un parti un pouvoir illimité. J'espère que ce n'est pas là pourquoi nous avons reçu dernièrement les réponses qu'on nous a données en tout ce qui a trait au service postal. A mon sens, certaines questions ont été posées franchement aujourd'hui, et on aurait dû y répondre tout aussi franchement. Malheureusement, on ne peut être que déçu que le ministre des Postes parle de façon menaçante à propos de différends ouvriers et impose des règles de négociation à des fonctionnaires. Certes, il incombe au gouvernement de montrer la bonne voie en matière de négociations collectives. Le rapport Freedman a, je crois, préparé le terrain. Je suis fort déçu d'entendre le ministre dire qu'il n'est pas disposé à laisser ces gens-là recourir à la négociation collective, comme cela se fait dans la fonction publique.

J'appuie entièrement le bill adopté par la Chambre qui permet aux fonctionnaires de faire grève. D'après moi, c'est un droit fondamental de tout individu. Je suis persuadé qu'on doit leur donner ce privilège. Je n'accepte pas quand survient un changement dans les conditions de travail d'un employé, que l'autorité ou le gouvernement fédéral prenne sur lui d'apporter certains changements sans les discuter au cours de négociations. Je demande simplement au ministre de réfléchir sérieusement aux observations formulées au cours du débat. J'affirme que chaque individu a droit à de libres négociations collectives et qu'aucun nouveau changement apporté au règlement ne doit être mis en vigueur avant que les parties intéressées aient eu l'occasion de s'asseoir à la table de négociation et d'étudier les changements proposés.

J'ai lu dans le journal que l'entreprise privée doit se charger de la distribution postale, en commençant en Colombie-Britannique, pour s'étendre jusque dans l'Est. En effet, on peut lire dans un éditorial paru dans le numéro du mardi 4 mars 1969 du *Globe and Mail* ce qui suit:

D'ici quatre ou cinq ans, la poste sera prise en charge par l'entreprise privée; c'est fatal.

[M. Hales.]

Le ministre nous dira-t-il si le gouvernement a bien l'intention de remettre le service postal à l'entreprise privée. Tout indique qu'une société appartenant en grande partie à des intérêts américains, et qui s'occupe de la manutention du courrier de la troisième classe, s'en vient en Colombie-Britannique et se dirige vers l'Est, pour assurer des services qu'apparemment nous ne pouvons donner. Il est dommage qu'après avoir édifié un service comme celui qui existe d'un bout à l'autre de notre pays, nous devions faire face à l'éventualité de confier notre service postal à l'entreprise privée. Quand on pense au service que nous avons eu dans le passé, pareille éventualité n'est pas de nature à plaire au public. Ni au ministre. Une explication s'impose donc à cet égard.

Ce que j'ai lu dans le journal concernant la manière dont le comité a abordé la question de la hausse des tarifs m'a également ennuyé. Le ministre qui assistait à la réunion de ce comité, aurait dit que si les publications sont appréciées par leurs abonnés, elles pourront augmenter le prix de leurs abonnements. Il aurait ensuite ajouté qu'il regrettait de le dire aussi crûment, mais qu'il était prêt à les laisser disparaître. Le bill dont nous sommes saisis présentement a trait au nouveau ministère des Communications. A mon sens, quand le ministre dit que la hausse du tarif postal sera supportée par ceux qui souhaitent recevoir les publications, il va à l'encontre des principes que nous sommes sur le point de définir aux termes de ce nouveau bill.

Quant au ministère des Communications, je voudrais d'abord féliciter le ministre des nominations qu'il a faites afin d'assurer la planification, le fonctionnement, la réglementation, la recherche et le développement du nouveau ministère. Comme il l'a signalé dans son discours du 28 février, toutes ces gens sont dignes de notre confiance et de notre appui et je suis sûr que tous les Canadiens doivent être fiers de ce que nous ayons au pays des gens prêts à consacrer leur temps et leurs énergies pour nous doter d'un système de communications par satellite dont nous serons tous fiers. Un certain nombre de questions surgissent dans mon esprit et je ne doute pas que le ministre saura y répondre à la première occasion.

En présentant le projet de loi relatif à la création de son nouveau ministère, le ministre a signalé que le ministère serait modeste au début reflétant ainsi l'importance croissante des communications et l'intérêt accru